# PARC MONSEJOUR BORDEAUX

# BR® 113

Ce parc de 4 ha, labellisé espace vert écologique, faisait autrefois partie d'un vaste domaine où l'on élevait des vaches. Près de l'ancienne maison de maître, une petite aire de jeux accueille les jeunes enfants, mais c'est surtout par son calme que se distingue le parc. Promeneurs et lecteurs se plairont à l'ombre de ses arbres centenaires, en majorité des chênes.







**Point de départ :** rue François Coppée – Place PMR à proximité




Accès par la rue François Coppée à Bordeaux.

**Cette Balade à Roulettes® est proposée par FFRandonnée Gironde**
**Retrouvez les autres Balades à Roulettes® sur http://gironde.ffrandonnee.fr**

**Circuit bleu : 0,920 km** **BR® 113**

Place PMR à proximité de l'entrée. L'accès est accessible par une rampe. Le portail s'ouvre en poussant pour entrer dans le parc mais un PMR seul ne peut pas ressortir du Parc…
Les allées sont bétonnées ou compactées et permettent de déambuler librement en partant vers les jeux des enfants ou d'aller à l'opposé.






Bancs Table et très beaux jeux pour les enfants.

Anciennes propriétés boisées de la commune de CAUDERAN. Après fusion des 2 communes, la ville de BORDEAUX a acheté les différentes parcelles de 1963 à 1975 pour aménager le parc MONSEJOUR sur une surface de 2.01 ha. Labellisé pour sa gestion écologique depuis 2011, ce parc est aussi un refuge LPO. La présence de vieux chênes et la gestion différenciée du site offre des conditions particulièrement favorable à l'accueil de la biodiversité. Un centre d'animation est situé dans le parc, qui propose notamment aux enfants des ateliers sur le jardinage et l'observation de la nature dans le parc. Un ensemble sportif, un collège et un EPHAD (entrée du parc modifiée en 2013 pour l'accessibilité des PMR) jouxtent le parc.

**Cette Balade à Roulettes® est proposée par FFRandonnée Gironde**
**Retrouvez les autres Balades à Roulettes® sur http://gironde.ffrandonnee.fr**

**Renseignements mairie de Bordeaux. Textes et photos de Danièle et Patrick Gouiffès.**
**Reproduction interdite. Octobre 2025**